



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX, LE 27 AVRIL

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 21/04/2026

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Présents : ALLEG Sylvie, BOUGE Camille, CARRU-MARTEL Audrey, CASTIGLIONE Eric, DANZO Sébastien, DUBOIS Jean, FENOUIL Geoffrey, GIORDANO Clara, HALTER Laurence, LAINE Stève, LAVORGNA BISQUE-Emmanuelle, LELUIN-DEDULLE Nancy, MAGNIN MELOT Aurélie, MENARD Christophe, PERRICHON Nicolas, PIGAGLIO Nathalie, RASKIN Arnaud, RAYNAUD Jeannine, RAYNAUD Michel, ROBERT-HENSELER Jocelyne, STUMPF Magali, TARQUINI Daniel

Absents : LARGEAU Damien (pouvoir à ALLEG Sylvie)

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Municipal,

APRES avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique du Budget Principal de l'exercice 2025 en séance municipale du 27 avril 2026,

STATUANT sur l'affectation de résultats de l'année 2024,

CONSTATANT que le Compte Financier Unique du budget principal présente au 31.12.2025 les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3 915 681,54	4 139 547,81	1 033 834,54	584 542,78
Excédent	223 866,27	Déficit	449 291,76

Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1	Part affectée à l'investissement exercice N	Résultat de l'exercice N	Reste à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
	2024		2025	2025		
INVESTISSEMENT	132 992,79		-449 291,76	RAR Dépenses	24 812,92	-291 486,05
				335 187,08		
				RAR Recettes		
				360 000,00		
FONCTIONNEMENT	1 328 676,01	146 741,42	223 866,27			1 405 800,86

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit))

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2025	1 405 800,86
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	291 486,05
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	1 114 314,81
Total affecté au c/ 1068 :	291 486,05
Pour mémoire	
Résultat d'investissement reporté au BP 2026, ligne D001	316 298,97
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	1 114 314,81 €
En cas de section de fonctionnement en déficit : Déficit à reporter (ligne D002)	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE

- D'APPROUVER la reprise et l'affectation des résultats 2025 comme présenté ci-dessus
- D'AUTORISER monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance
 Sylvie ALLEG




Le Maire,
 Camille BOUGE

